

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 28 juin 2018, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 3 juillet 2018 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ✍ Approbation du compte-rendu du 15 mai 2018,
- ✍ Droit de préemption,
- ✍ Point sur les travaux,
- ✍ Marché rue du Polissoir et rue du Général Bouvart,
- ✍ Contrat d'assistance informatique,
- ✍ Divers.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 3 juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERVIN Bernard, Maire.

Présents : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain, Mme DE AVEIRO Marie-France, M. GOUSSU Jacky, M. AUFRAY Philippe, M. D'HUIT Mickaël, Mme Isabelle ROBERT, M. OBERDIEDER Stéphane, Mme VASSARD Chantal, M. Hervé BORDIER

Absent excusé : M. MARIE Michel (pouvoir à Mme Chantal VASSARD),

Secrétaire de séance : M. OBERDIEDER Stéphane

Date de convocation : 28 juin 2018

Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Droit de préemption

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que deux droits de préemption sont arrivés en Mairie et qu'il convient donc d'indiquer si la commune préempte sur ces biens ou non.

Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernent :

- un immeuble situé à Corancez (Eure-et-Loir), 3 rue Saint-Laurent, cadastré section A, numéro 918, 919 et 922, pour une contenance totale de 7 a 8 ca,
- un immeuble situé à Corancez (Eure-et-Loir), 3 rue de la Mairie, cadastré section A, numéro 939, 940 et 841, pour une contenance totale de 6 a 28 ca,

Après étude des dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption sur ces biens.

2. Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les problèmes de voirie :

- rue du Polissoir : réparation prévue (mise à niveau) des deux tampons de regard sur le réseau d'eaux pluviales,
- rue des Gages : il convient de reboucher les nids-de-poule. Le devis reçu s'élève à 770 euros HT, soit 924 euros TTC. Refaire entièrement le tapis n'est pas la bonne option car des travaux importants devraient intervenir dans ce secteur prochainement.
- les travaux d'enfouissement gérés par Chartres Métropole devraient commencer au mois de novembre.

3. Réfection de l'enrobé des trottoirs rue du Polissoir et rue du Général Bouvart (en partie) : étude des offres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'analyse des offres reçues établie par la commission. Les quatre entreprises consultées ont répondu. Il ressort de l'analyse que l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise EPH TP-VRD

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de l'entreprise EPH TP-VRD pour un montant de 40 550 € HT soit 48 660 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4. Contrat d'assistance informatique

Les prestations proposées par Promosoft ne correspondant plus aux besoins du secrétariat de la mairie, le Conseil Municipal décide de rompre ce contrat et chercher un autre prestataire. L'entreprise ERI Concept a présenté une offre qui doit être étudiée et affinée prochainement.

5. Divers

Dans le cadre de la démarche 0 Phyto, la commune envisage de s'équiper de matériels alternatifs aux produits chimiques. L'achat d'une houe est d'ores et déjà envisagé. D'autres ustensiles seront probablement nécessaires. Il est prévu de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Les nouvelles tables de la salle des fêtes ont été livrées et mises en service. Afin de gagner de l'espace, le conseil municipal envisage de se défaire de l'ancienne estrade qui n'est plus aux normes.

Le projet de regroupement scolaire progresse lentement malgré les réticences de certains parents d'élèves.

Hervé Bordier signale que le mur du cimetière est en mauvais état.

La séance est levée à 21 h 05.

POUR EXTRAIT
En mairie, le 16 mai 2018
Le Maire
Bernard SERVIN